

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 avril 2025
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 30 avril 2025

Etaiènt présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir Réjane CONAN

Absente excusée n'ayant pas remis de pouvoir : Rozen MAHEVO

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Madame Marie THUILLIER a été désignée à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 avril 2025
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 30 avril 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir Réjane CONAN

Absente excusée n'ayant pas remis de pouvoir : Rozen MAHEVO

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Il est proposé d'attribuer les lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Maçonnerie – Gros Œuvre	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	182 000 €	218 400 €
2	Charpente	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	13 900 €	16 680 €
3	Couverture	Pacifique Dutel, <i>Locmaria</i>	11 304 €	13 565 €
12	Electricité - Sécurisation	Terceo Eiffage, <i>Vannes</i>	164 328 €	197 194 €

Concernant le lot 9 – Terrasse et Pergola extérieure, celui-ci sera réalisé en régie par les services techniques.

Le lot 10 – monte-charge : un devis a été reçu et reste en attente de validation de l'architecte en charge du marché. Le monte-charge présenté ne semble pas convenir techniquement à l'architecte. Une discussion entre le prestataire et l'architecte est en cours.

L'attribution du lot 13 – panneaux photovoltaïques, fera l'objet d'une prochaine délibération.

La réunion de chantier de démarrage des travaux a eu lieu ce jour. Une entreprise n'était pas présente. L'architecte a rappelé aux entreprises que des pénalités de retard seront appliquées si les travaux ne démarraient pas le 12 mai prochain comme prévu, et que des pénalités d'absence s'appliqueront également en cas d'absence des entreprises aux réunions de chantier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis relatifs au lots 1, 2, 3 et 12, les crédits étant inscrits au budget.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 avril 2025
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 30 avril 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir Réjane CONAN

Absente excusée n'ayant pas remis de pouvoir : Rozen MAHEVO

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) TRAVAUX VOIRIE/EAUX PLUVIALES POULDON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,

Le Maire expose au Conseil Municipal que des dysfonctionnements et inondations récurrentes ont été constatés sur le réseau d'eaux pluviales dans le village de Pouldon. Les parcelles directement concernées sont les suivantes : ZW 291, 523, 325, 641, 644, 639, 642, 643, 640, 289, 288, 330, 286. Afin de garantir la sécurité des usagers et des biens, de préserver les voiries et d'améliorer le fonctionnement du réseau, il est proposé de procéder à des travaux de réhabilitation, de dimensionnement et de déviation du réseau d'eaux pluviales sur le domaine public communal.

Les travaux comprennent notamment :

La préparation et les sondages du chantier,
Fourniture et pose du réseau EP diamètre 200, 250 et 315,
Grilles et regards,
Réfection de la voirie.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 63 072 €/TTC, sur la base du devis « Doc 1570209 » du 11 février 2025 établi par l'entreprise Colas.

La commission de travaux réunie le 16 avril 2025 a approuvé le projet de cette offre commerciale et les crédits relatifs ces travaux ont été inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de réalisation des travaux de réseau d'eaux pluviales sur le domaine public communal avec l'entreprise citée,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Une discussion s'engage autour du sujet. Monsieur le Maire informe qu'un rapport d'activités de la gendarmerie est remis aux maires de l'île chaque année et qu'il a été demandé au Colonel de la circonscription de Lorient davantage de contrôles. Réjane CONAN intervient : « Les services de l'hôpital ont une certaine idée des consommations de drogues, beaucoup de jeunes sont « ramassés » la nuit sur le bord de la route et amenés par les pompiers aux urgences. Malheureusement, ces personnes quittent les services de soins dès le lendemain à priori sans suivi et de plus, cela relève du secret médical ». Thomas BRON intervient : « C'est aux services de l'Etat de trouver les solutions adéquates, c'est aux services de gendarmerie d'effectuer des contrôles plus fréquents et une association ne peut se substituer à des professionnels de santé, d'autant plus que l'état des lieux existe déjà. Il faut faire plus de répression. Ce problème relève de la psychiatrie ou de services spécialisés, ce n'est pas le job d'une association ». La question d'après bilan est soulevée par Marie THUILLIER. Monsieur le Maire précise qu'un retour de cette expertise sera fait. Anne-France NAUDIN et Marie-José JUGEAU demandent ce qui est prévu après : les gens seront-ils pris en charge ? de quelle manière ? Réjane CONAN informe qu'une permanence sera mise en place à la future maison de la jeunesse. Marie THUILLIER précise qu'un service ouvrira prochainement avec des personnes spécialisées et formées aux différentes formes d'addictions, d'ailleurs, l'étude aurait été encore plus intéressante sur une année et non pas sur une saison. Monsieur le Maire rappelle que « les insulaires sont concernés mais également les saisonniers et les vacanciers, que les services médicaux de l'île ont été sollicités et participent déjà par leur prise en charge des personnes retrouvées en difficulté. Tout le monde est concerné et je ne me vois pas refuser une aide à cette association alors que la demande d'expertise émane des 4 maires de l'île. Rappelez-vous les victimes et les drames survenus ces derniers temps et notamment celui de cet hiver ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'accorder une subvention de 1000.00 euros à l'association Techno + au titre de l'exercice 2025,
- D'imputer cette dépense au budget communal,
- De demander à Madame Liza CERCEL GARANS de venir présenter aux élus le bilan de leurs investigations dès la fin de la saison.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 avril 2025
Nombre de conseillers présents	: 8	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 30 avril 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Marie-José JUGEAU, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Aurélie BAUR ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir Réjane CONAN

Absente excusée n'ayant pas remis de pouvoir : Rozen MAHEVO

Secrétaire de séance : Marie THUILLIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

7) MOTION DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ - UNESCO

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme, de don de soi et de résilience. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage pour tous ceux qui partagent cet héritage.

Pour l'ensemble de ces raisons, et à la suite des sollicitations de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) et de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), le Conseil Municipal de Locmaria souhaite se joindre à l'initiative portée par la ville des Sables d'Olonne pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

En se joignant à cette initiative, notre commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations SNSM qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO.

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

1. **Lancement d'une enquête nationale** : Cette enquête permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire.
2. **Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel** : Au travers de l'ANEL et de la ville des Sables d'Olonne, et en collaboration avec le ministère de la Culture, nous nous joignons à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.
3. **Soutien des collectivités et des acteurs de la mer** : Nous travaillerons en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de Locmaria, et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui marquent l'histoire de notre nation, de nos territoires littoraux et de la communauté des gens de mer.

En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ENCOURAGER et de SOUTENIR** cette initiative en adoptant la présente motion.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

503. <u>Décision du 18.04.2025</u> Drapeaux école	MANUFACTURE DES DRAPEAUX	Montant : 31.96 euros TTC
504. <u>Décision du 22.04.2025</u> Remplacement douche sanitaire camping Port Andro	FRANCK ELEC	Montant : 968.45 euros TTC
505. <u>Décision du 22.04.2025</u> Onduleur comptabilité	LDLC PRO	Montant : 141.70 euros TTC
506. <u>Décision du 22.04.2025</u> Licence Microsoft Bureau ordinateur portable service administratif	LDLC PRO	Montant : 327.10 euros TTC
507. <u>Décision du 24.04.2025</u> Recherche de fuite Etage Mairie	SRIO	Montant : 1 194.00 euros TTC
508. <u>Décision du 24.04.2025</u> Palette de 720 litres de vinaigre	PAREDES	Montant : 1 443.74 euros TTC
509. <u>Décision du 28.04.2025</u> Remplacement VMC restaurant scolaire	LAUTECH	Montant : 1 556.16 euros TTC

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT